

# RASSEMBLEMENT NATIONAL

## DOUBLE LANGAGE

## FAUX VISAGE

LA FISCALITÉ AU SERVICE  
DES RICHES



# RN: La fiscalité au service des riches

La fiscalité est un puissant moyen pour réduire l'injustice sociale, générer des ressources pour financer des investissements de long terme et répondre aux besoins sociaux et économiques de la population.

C'est pourquoi les orientations prises par les différents partis politiques en termes de fiscalité, sont révélatrices du modèle social et des valeurs qu'ils défendent.

L'extrême droite s'empare régulièrement du sujet de la fiscalité pour surfer sur les mécontentements provoqués par les politiques d'austérité assénées par les gouvernements successifs. Elle considère l'impôt comme un frein, un fardeau dont il faut se débarrasser, tout en évacuant le débat sur sa finalité. Ses propositions en la matière sont bâties sur une vision libérale de la fiscalité, favorisant essentiellement sa clientèle historique : les ménages aisés et les entreprises.

Sur la fiscalité, le RN n'est pas très proluxe. Si son programme comporte un certain nombre de propositions de réforme fiscale, elles sont disséminées dans diverses thématiques. Il n'existe donc pas de programme à proprement parler de réforme de la fiscalité, mais un agglomérat de mesures éparses qui ne constituent pas un programme cohérent. Ce qui évidemment est très gênant pour un sujet qui impacte directement les finances publiques.

## I. BAISSER LA TVA: UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Le 6 avril 2023, le RN soumettait un amendement à la loi visant à « mieux manger en soutenant les Français face à l'inflation et en favorisant l'accès à une nourriture saine ». Cet amendement consistait à supprimer la TVA sur les produits d'un panier de 100 produits alimentaires de « première nécessité », au lieu de la création d'une prime alimentaire exceptionnelle pour les ménages les plus précaires.



Ce jour là, Nicolas DRAGON, député du RN, parvenait à dire dans la même phrase, à la fois que « la TVA est l'impôt le plus injuste que tous les Français peuvent payer, une baisse de la TVA à 0% sur un panier de 100 produits de première nécessité bénéficierait aux Français les plus modestes (...) » et que cet amendement constituait « une solution viable économiquement et réellement utile pour que tous les Français aient

accès à une meilleure alimentation », tout en regrettant que le projet de loi « ... ne s'adresse qu'à un public visé : les ménages en situation de précarité... ». On croit rêver...

La suppression de la TVA impacterait toute la population, y compris ceux qui se nourrissent déjà très bien. Elle grèverait les caisses de l'état, tout en préservant celles du patronat de la grande distribution. Selon le RN, la baisse de la fiscalité doit se substituer à la baisse des marges des grandes entreprises.

## II. LA DEFISCALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES : TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS

Sous couvert d'une prétendue volonté d'améliorer les revenus des salariés, la défiscalisation des heures supplémentaires a pour but d'amputer le salaire socialisé pour « alléger les charges » des entreprises tout en fragilisant notre protection sociale, faisant de la place au secteur assurantiel privé. Et par la même occasion d'inciter les salariés modestes à travailler toujours plus, soi-disant pour « gagner plus ». Les mêmes recettes pour les mêmes résultats !



Le 22 juillet 2022, les députés votaient l'amendement n° 166 relatif au projet de loi de finances rectificative 2022, qui consistait à rehausser (encore) le plafond de défiscalisation pour les heures supplémentaires qui était de 5000€, à 7500€ pour l'année 2022.

Tous les partis de droite et d'extrême droite, y compris le RN, ont voté pour cet amendement, adhérent à ce principe clairement énoncé par la droite : « (cette mesure) permet de réduire le coût du travail et d'inciter à une durée du travail plus longue (...) ».

Pour le RN, il n'est jamais question d'augmenter les salaires... tout juste de « permettre aux entreprises une hausse des salaires de 10% (jusqu'à 3 smic) en exonérant cette augmentation de cotisations patronales »

L'exonération de cotisations sociales peut paraître dans l'immédiat un « gain de pouvoir d'achat » mais il est très rapidement absorbé par les augmentations des mutuelles qui sont appelées à augmenter leur prise en charge. **Les cotisations sociales sont parties intégrantes du salaire brut, et sont donc la propriété des salariés.**

**Pour l'extrême droite, ce sont les salariés eux-mêmes qui doivent se payer leur « augmentation du pouvoir d'achat » !**

## III. LA SUPPRESSION DE LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE : UNE MESURE PUREMENT IDEOLOGIQUE

Créée dès 1933, la redevance avait initialement pour but de financer la radio, alors en plein essor. Lorsque le petit écran fait son apparition dans les foyers français, la contribution est étendue à partir de 1949, à « tout dispositif permettant de capter les ondes hertziennes ». Elle constituait une part importante du financement de Radio France et de France Télévisions.

France Télévisions a des objectifs clairement définis par la puissance publique de soutien à la production nationale des contenus et en particulier de « production d'œuvres audiovisuelles européennes et d'expression originale française ».

D'exclusivement public jusqu'aux années 1980, le paysage audiovisuel français a vu progresser les créneaux radiophoniques et télévisuels accordés aux sociétés privées. Les chaînes privées ne cessent de naître, et pas forcément pour participer à l'émancipation des citoyens... On se souvient de Patrick Le Lay, alors président-directeur général du groupe TF1, qui disait en 2004 « Ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible ».

Le 23 juillet 2022, l'ensemble des députés de droite et d'extrême droite décidaient sa suppression dans le cadre de la loi de finances rectificative 2022.

« Seule la proposition de Marine Le Pen de privatiser le secteur de l'audiovisuel public garantira aux Français une amélioration de leur pouvoir d'achat et la fin d'un système dépassé qui constitue une entrave au pluralisme des opinions et de l'information ». « Une grande démocratie comme la nôtre n'a plus besoin d'un service public », ajoutait Caroline Parmentier, une proche de Marine Le Pen. **Parce que confier une chaîne audiovisuelle à une société privée est une garantie de pluralité? C'est donc bien une mesure plus idéologique qu'économique.** Rappelons que la redevance était de 138€/an, soit un « gain de pouvoir d'achat » royal de 11,50€/mois !

**Privatiser l'audiovisuel et la radiodiffusion français consiste à se débarrasser des médias indépendants, pour les mettre sous la coupe de qui aura les moyens de se les offrir... comme l'inévitable Bolloré qui, à travers sa mainmise sur CNews, distille sous couvert d'information continue, le fiel du racisme et de la division, le tout baigné d'une ignorance crasse. Mettre la main sur l'audiovisuel et la radiodiffusion, c'est agir directement sur le niveau et la qualité d'information des téléspectateurs et auditeurs.**

#### IV. RETABLIR L'IMPÔT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE? JAMAIS!

En 1982, François Mitterrand a instauré l'Impôt sur les Grandes Fortunes (IGF). Le principe était de faire participer davantage ceux qui possèdent une fortune importante, mais en excluant de l'assiette les placements des dites fortunes dans des œuvres d'art. Abrogé en 1986 par Jacques Chirac, il est ensuite remis en place en 1988 par le gouvernement Rocard, notamment pour financer le Revenu Minimum d'Insertion (RMI). En 1989, il deviendra l'Impôt sur la Fortune (ISF).

Rendu plus léger en 2011 par Sarkozy, il est ensuite transformé en 2019 en IFI (Impôts sur la Fortune Immobilière) par Macron, sous prétexte d' « encourager les gens qui ont de l'argent à investir dans les entreprises plutôt que dans l'immobilier, car cela produirait davantage de richesses et créerait de l'emploi », épargnant ainsi les fortunes placées dans l'art, les yachts, les jets, la finance...

D'après France Stratégie chargé d'enquêter sur ses effets : « rien ne permet d'affirmer que la suppression de l'ISF a effectivement orienté l'épargne des contribuables vers le financement des entreprises » en ajoutant : « En 2020 par exemple, année d'un choc inédit pour l'économie française, la fortune des 0,1% des Français les plus riches s'est accrue d'un quart »

En 2015, l'ISF rapportait 5,2 milliards d'euros...

**Au-delà des ressources potentielles pour le budget de l'Etat, cet impôt a une valeur hautement symbolique, puisqu'il s'agit de redistribuer une partie des richesses produites par les salariés.**

Le 17 octobre 2022, les députés statuaient sur une proposition d'amendement à la loi de finances 2023, consistant à rétablir l'ISF. L'amendement a été rejeté, grâce à l'abstention massive des 89 députés du RN.

Si le RN avait voulu rétablir l'ISF, ses voix auraient pu faire la différence.

**Mais non, en matière de fiscalité des riches, le RN a une bien meilleure idée...** Sa proposition n°16 est de « supprimer l'IFI qui taxe l'enracinement » (???) « et créer un IFF, impôt sur la fortune financière, pour taxer la spéculation »

**Brillante pirouette** qui voudrait nous faire croire qu'à travers leur activité, les promoteurs et spéculateurs immobiliers honorent leurs racines... Le tout sans aucun chiffre ni précision supplémentaire, bien sûr.

La droite préfère taxer l'immobilier tout en ignorant les autres types de possessions, là où les plus fortunés vont s'empresser d'investir pour y échapper.

L'extrême droite, quant à elle, propose de taxer la fortune financière, de manière à laisser les plus fortunés investir dans la pierre, dans les jets privés ou dans l'art, pour échapper à l'impôt... **L'important étant à chaque fois de leur permettre d'y échapper d'une manière ou d'une autre**, en veillant à toujours laisser une porte de sortie et suffisamment de niches fiscales. **C'est certainement la raison pour laquelle le RN s'est abstenu dans le vote sur le rétablissement de l'ISF...**

En totale contradiction avec sa volonté affichée de taxer la fortune financière, le 8 juin 2023 le RN a préféré s'abstenir sur l'élargissement de la taxe sur les transactions financières. Par contre, ce parti n'a pas hésité à voter pour augmenter les abattements fiscaux sur les droits de succession et de donation, ce qui le place encore une fois dans le camp des possédants et des puissants.

Même si le RN a voté pour la création d'une taxe exceptionnelle sur les super profits des entreprises



pétrolières et les concessionnaires d'autoroutes, rejetée par la droite, ou pour la création d'une taxe temporaire sur les super dividendes des grandes entreprises (adoptée malgré la droite), ce ne sont que des mesurette destinées à se racheter une conduite.

Dans sa mesure n°22, le RN prétend « [créer un ministère de la lutte contre les fraudes, fiscales et sociales](#)»

Là encore, une mesure très laconique, sans autre explication. On notera que « *fraude fiscale* » et « *fraude aux cotisations et prestations sociales* » sont mises au même niveau. [On estime la fraude fiscale à 80 à 100 Md€ annuels](#). Quant à la fraude dite « *sociale* », elle comprend les fraudes aux cotisations sociales, par définition des fraudes commises par les entreprises (6,8 à 8,4 Md€), et les fraudes aux prestations sociales, commises par les bénéficiaires d'allocations sociales (2,3 Md€).

Mais quand il s'agit à l'Assemblée nationale de voter une loi visant à [augmenter les ressources du Parquet national financier](#), qui a notamment enquêté sur l'affaire Fillon, la droite toute entière, avec une belle unanimité, RN en tête, a voté contre.

On voit bien que le RN qui se fait fort de 89 députés à l'Assemblée nationale, a bien du mal à concilier ses prétentions de parti « *anti système* » favorable aux « *petites gens* », avec son ADN d'extrême droite qui lui impose de préserver le système capitaliste et les détenteurs du capital.

La CGT veut redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place; et œuvrer à plus de justice sociale en :

- renforçant l'impôt sur la fortune
- réexaminant l'ensemble des niches fiscales pour identifier celles qui permettent aux contribuables, et notamment les plus fortunés, d'échapper à l'impôt ;
- réduisant les taux de TVA, impôt injuste acquitté par tous les contribuables indépendamment de leur niveau de revenu et de leur capacité contributive ;
- faisant de l'impôt sur les sociétés un outil tourné vers l'efficacité économique et la justice sociale.